

Règles de vie de l'école

Ce règlement est le fruit d'un travail de concertation entre l'équipe enseignante et l'équipe périscolaire. Il a été rédigé avec les élèves de l'école. Il a vocation à être un outil utilisé par l'ensemble du personnel de l'école sur les temps scolaires et périscolaires.

Il prévoit des règles, et leurs sanctions réparatrices si celles-ci sont transgressées. Ces sanctions sont graduelles et dépendent de la gravité des faits. C'est l'adulte qui décide qu'elle sera la sanction la plus adaptée en fonction de la gravité et des éventuelles récidives. Si la sanction est de niveau 3, les points 1 et 2 sont aussi effectués par l'enfant. Cette sanction peut aller jusqu'au niveau 4 qui consiste à la participation au conseil de vie de l'école. A partir du niveau 3, les parents seront systématiquement informés des actes de l'enfant.

Le conseil de vie de l'école se compose du directeur, d'enseignants, du référent périscolaire et de représentants des élèves (délégués de classe). Il a pour but de faire le point avec l'élève sur son comportement et de lui proposer un projet adapté pour faire en sorte que son comportement s'améliore.

Vous trouverez ci-dessous le nouveau règlement de l'école :

Je peux :

- Parler et passer du bon temps avec mes camarades.
- Jouer seul ou avec mes amis dans la cour de l'école.
- Apporter certains jouets dans la cour (billes, pogs, gogos, élastiques et oofball) dans la mesure où ils ne sont pas sources de conflits.
- Apporter un goûter ou des bonbons, pour l'en cas de 16h ou pour un anniversaire.

Je dois :

Respecter les personnes (adultes et enfants) :	
Règles :	Sanctions réparatrices prévues en cas de manquement à la règle :
Je dois respecter l'autre en lui parlant correctement (pas de moquerie, pas d'insultes).	<ol style="list-style-type: none"> 1. Je m'excuse et je trouve une qualité à dire à la personne blessée par mes propos. 2. Je suis isolé du groupe car je ne suis pas capable de respecter les autres. 3. J'écris une lettre d'excuses que je lirai à la personne blessée par mes propos. 4. Je participe au conseil de vie de l'école.
Quel que soit la situation, je dois respecter l'autre et ne pas adopter un comportement violent (jeux dangereux, conflits...).	<ol style="list-style-type: none"> 1. Je m'excuse et j'accompagne l'adulte pour soigner l'enfant blessé. 2. Je suis isolé du groupe car je ne suis pas capable de respecter les autres. 3. J'écris une lettre d'excuses que je lirai à la personne blessée par mes actes. 4. Je participe au conseil de vie de l'école.
Respecter les lieux (salles, couloirs, préau, toilettes, cour, cantine) :	
Règles :	Sanctions réparatrices prévues en cas de manquement à la règle :
Je dois respecter la propreté des lieux.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Je nettoie ce que j'ai sali. 2. Je suis isolé car je ne suis pas capable de respecter les lieux. 3. J'écris une lettre d'excuses que je lirai au personnel concerné. 4. Je participe au conseil de vie de l'école.
Je dois pouvoir être surveillé par les adultes partout dans la cour.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Je viens m'asseoir à côté de l'adulte pour pouvoir être surveillé le temps de la récréation. 2. Je dessine le plan de l'école en indiquant les zones interdites. 3. Je ne peux jouer que dans une zone restreinte de la cour pendant plusieurs jours. 4. Je participe au conseil de vie de l'école.
Je dois me déplacer dans le calme pour ne pas déranger, me blesser ou blesser quelqu'un d'autre (sauf dans la cour).	<ol style="list-style-type: none"> 1. Je refais le trajet en marchant silencieusement. 2. Je suis isolé du groupe à l'issue du trajet. 3. Je ne peux me déplacer qu'accompagné d'un adulte. 4. Je participe au conseil de vie de l'école.
Respecter le matériel :	
Règle :	Sanctions réparatrices prévues en cas de manquement à la règle :
Je dois respecter le matériel de l'école et celui des autres.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Je m'excuse. 2. Je répare ou remplace le matériel cassé ou volé. 3. Je ne suis plus autorisé à utiliser le matériel qui ne m'appartient pas. 4. Je participe au conseil de vie de l'école.